

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2025

L'U2P appelle les députés à prendre leurs responsabilités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.12.38

Paris, 2 décembre 2024

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Le texte du projet de loi de financement de la sécurité sociale, issu de la commission mixte paritaire et soumis aujourd'hui aux députés, ne répond pas aux attentes des petites entreprises.

Néanmoins il constitue un moindre mal par rapport au texte initial du Gouvernement, avec notamment l'abandon de la suppression d'une partie des exonérations de cotisations entre 1 SMIC et 1,3 SMIC.

La pire des choses serait d'aboutir au rejet du texte et à la censure du Gouvernement. La France a besoin d'une boussole et ne pourra pas préparer le redressement de ses comptes publics sans l'adoption d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale et d'un projet de loi de finances pour 2025.

A contrario, l'absence de textes budgétaires plongerait le pays dans l'inconnue la plus totale, aggravée par l'absence de majorité à l'Assemblée nationale.

Au nom des entreprises de proximité, qui attendent des solutions et des perspectives pérennes plutôt qu'une nouvelle plongée dans l'inconnue, **l'U2P appelle les parlementaires à la responsabilité.**

En parallèle, pour faire face à l'inquiétante dégradation de la dette publique et au coût exorbitant de son remboursement, **l'U2P propose de lancer rapidement des Etats généraux des finances publiques réunissant des représentants du gouvernement, des partis politiques, des partenaires sociaux et des collectivités territoriales.**